



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 28

Le 4 avril 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2024. Publication de la convocation le : 29 mars 2024.

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

**Etaient absents :**

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :** 11 AVR. 2024

**Date de publication :** 11 AVR. 2024

**Délibération n° 2024-050 : Subvention à l'association « Théâtre Ephémère » pour la programmation culturelle du théâtre municipal Georges MADEC**

**Rapporteur :** M. Gurvan KERLOC'H

Vu la convention entre la Commune d'Audierne et l'association « Théâtre Ephémère » ;  
Vu la proposition de la commission des finances du 15 mars 2024,  
Considérant que Mme Michèle LACOUR a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « Théâtre Ephémère » pour la programmation culturelle du Théâtre Georges Madec pour l'année 2024.
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

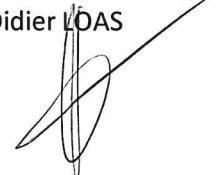
Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE  
12 QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 08 47



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 02.76